



10.2.1 Activités fédérales

L'activité du gouvernement fédéral en matière de conservation, de développement et de réglementation générale des pêches côtières et d'eau douce est exercée par le Service des pêches et de la mer.

Service des pêches et de la mer. Ce Service, qui est un élément important du ministère des Pêches et de l'Environnement, exerce de multiples fonctions: aménagement des pêches maritimes et de certaines pêches continentales du Canada, recherche halieutique et océanographique en vue de favoriser la compréhension, l'aménagement et l'utilisation optimale des ressources aquatiques renouvelables et des eaux maritimes et douces, levés hydrographiques et cartographie des eaux côtières et intérieures navigables, administration des ports pour petites embarcations, études des effets de l'environnement sur les eaux côtières et intérieures et recherche à l'appui des accords internationaux sur l'aménagement des pêches et sur la qualité du milieu marin.

Les fonctions du Service des pêches et de la mer sont groupées en trois secteurs principaux: Gestion des pêches, Sciences océaniques et aquatiques et Ports pour petites embarcations. Les programmes du Service sont exécutés en majeure partie par des bureaux régionaux et locaux. Les bureaux régionaux pour la Gestion des pêches sont situés à Vancouver (C.-B.), Winnipeg (Man.), Québec (Qué.), Halifax (N.-É.) et Saint-Jean (T.-N.), et ceux des Sciences océaniques et aquatiques à Patricia Bay (C.-B.), Burlington (Ont.) et Dartmouth (N.-É.). Le Service possède également des instituts et des laboratoires de recherche dans un certain nombre de localités au Canada.

Les activités de plusieurs offices publics, notamment celles de l'Office des prix des produits de la pêche, de l'Office canadien du poisson salé et de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, sont étroitement liées à celles du Service des pêches et de la mer.